

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU 23 JANVIER 2024**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du 23 janvier 2024, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle Gabriel Marty, sous la présidence de Mme Chantal SOULE-DUPUY, Vice-Présidente CEVE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe BISIÈRE, Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULE-DUPUY

POUR LE COLLEGE B : M. Mathias AMILHAT, M. Frédéric HEUSER, Mme Laurence LEVENEUR, Mme Julia SCHMITZ

POUR LE COLLEGE BIATSS, Mme Keo Mony KIM, Mme Evelyne BAIOTTO

POUR LE COLLEGE USAGERS : Mme Georgina PAON, M. Raphaël PERRET, M. Louis ALRAN, M. Alex DELGADO, Mme Valentine OULES, Mme Joséphine STERN, Mme Clélia RUFFENACH

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. David ALARY (collège A), M. Philippe ALBY (collège B)

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : M. Patrick PIERA (BIATSS)

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Mme Isabelle DESBARATS à M. Christophe BISIÈRE

M. Marcel MARTY à Mme Chantal SOULE-DUPUY

Mme Marion THAMALET à M. Philippe ALBY

Mme Elisa PELLETIER à M. Raphaël PERRET

Mme Aurélie BRUEL à Mme Chantal SOULE-DUPUY

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. Christophe ALCANTARA, Collège A

Mme Isabelle DESBARATS, Collège A

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Collège A

Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, Collège B

M. Marcel MARTY, Collège B

M. Cédric BEUCHER, Mme Anissa VALLET, Collège BIATSS

Mme Lou MIGAYROU, M. Tanguy TREGOU-DELVESCOVO, M. Alexandre PERIN, M.

Nicolas DURBAIN, M. Gauthier CZERNIK, Mme Alya YETTOU, Collège Usagers

Mme Marion THAMALET (Collège BIATSS - TSE)

Mme Elisa PELLETIER (Collège Usager – TSE)

Mme Francette FINES (Collège A – Sciences Po Toulouse)

M. Alexandre PICHON (Collège Usager – Sciences Po Toulouse)

M. Maurice D'ANGELO, Mme Aurélie BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT (personnalités extérieures)

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS)

Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGS)

Mme Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE)

Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE)

Mme Angie BERNABEU, Coordinatrice Bureau Vie Étudiante (BVE)

M. Matthieu POUMAREDE, Directeur de la faculté de droit et science politique

M. Laurent PERRUSSEL, Directeur de la Faculté d'informatique
Mme Céline BARBACETTO, Responsable du pôle Orientation (SUIO-IP)

Madame Céline PINEL donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme Chantal SOULE-DUPUY, Vice-Présidente du CEVE à 9h10.

1/ Point d'information

Chantal SOULE-DUPUY indique que le 3 février 2024, l'université organise la journée « portes ouvertes » (JPO). Elle demande aux membres du CEVE de se mobiliser pour cet événement. Elle évoque ensuite le sujet des fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) qui sont actuellement revues car elles sont arrivées à leurs termes, pour certaines à la fin du mois de décembre 2023. Quelques modifications doivent être faites sur les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC). Ces modifications n'ont pas d'impact sur Apogée. Il s'agit d'un travail purement technique et administratif. Ensuite il faudra faire un point sur les modifications des fiches, afin de déterminer leurs impacts sur l'organisation des enseignements.

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services indique que cela concerne toutes les formations qui font appel à du public et qui reçoivent un financement externe (France Travail...) qui sont concernées. Les fiches RNCP doivent être mises à jour pour le déclenchement des financements.

Chantal SOULE-DUPUY précise que ce travail sur les fiches RNCP concerne dans un premier temps, la formation continue et l'alternance. C'est le service commun de la Formation Continue Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A) qui va piloter ces modifications en collaboration avec la Directrice Générale Adjointe des Services (DGSA) et la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE).

Concernant la future accréditation des formations, elle fera un point plus tard. Elle précise qu'actuellement, ils sont à la recherche d'une personne pour les accompagner dans le travail à effectuer sur l'approche par compétences. Le démarrage est prévu pour le Printemps 2024.

2 / Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 14 novembre 2023

Céline PINEL revient sur la demande de modification de M. Christophe BISIÈRE.

Sous réserve des modifications :

- page 7, §6, suppression « au détriment des cours hybrides »
- page 8, §6, « qui permet de maximiser le chemin le plus efficacement » remplacé par « qui permet d'améliorer le chemin d'apprentissage le plus efficacement »

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité sous réserve de la modification proposée en séance

3 / Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 14 décembre 2023

Céline PINEL fait part de la demande de modification de Mme Francette FINES.

Sous réserve de la modification :

- page 2 – « Assistaient à titre consultatif » : précision de la fonction d'Adrien PENERANDA : Directeur-adjoint, chargé des études, à l'Institut d'Etudes politiques de Toulouse

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité sous réserve de la modification proposée en séance

4/ Offre de formation 2024-2025 :

a) TSM – Licence professionnelle Assurance Banque Finance

Chantal SOULE-DUPUY précise que cette formation est présentée afin d'acter la transformation de la licence 3 en licence Professionnelle pour 2024-2025. Les MCC pour 2024-2025 seront présentées au prochain CEVE.

Céline PINEL indique qu'il y a une modification de la délibération qui acte la transformation de la licence 3 mention Gestion parcours-type Banque, Finance, Assurance en licence professionnelle mention Assurance, Banque, Finance : Chargé de clientèle, parcours type Chargé de clientèle particuliers, pour 2024-25. Les MCC de cette licence professionnelle seront présentées au CEVE du 26 mars 2024.

Chantal SOULE-DUPUY demande à savoir si un lycée est associé à cette Licence Professionnelle.

Christophe BISIÈRE répond par la négative. Il précise qu'il s'agit d'une suggestion demandée par le Partenaire « Association Française des Banques », en vue de simplifier leur process.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

5 / Bilans des FSDIE social et projets – période de septembre à décembre 2023

a) Délibération portant avis sur le bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes social (FSDIE) de septembre à décembre 2023

Angie BERNABEU, coordinatrice Bureau Vie Etudiante (BVE) précise que deux commissions se sont tenues depuis septembre 2023. Une première commission a eu lieu le 18 octobre, 13 subventions ont été accordées pour un montant de 6600€. Une seconde commission a eu lieu le 22 novembre 2023, 37 subventions ont été délivrées pour un montant global de 13 919 €.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

b) Délibération portant avis sur le bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes projets (FSDIE) de septembre à décembre 2023

Angie BERNABEU indique que cette délibération concerne les associations et leurs projets. Elle revient sur la commission FSDIE qui s'est tenue le 15 novembre 2023. Elle précise que lors de celle-ci, 3 projets ont été présentés. Le projet de l'association « Union pour la terre » a été financé à hauteur de 6000 € : Il s'agit d'un panier solidaire que les étudiants peuvent venir récupérer une fois par semaine, le lundi.

Chantal SOULE-DUPUY indique que ces délibérations sont présentées pour avis.

Laurence LEVENEUR demande à savoir s'il y a bien 3 sessions par an pour les dépôts des projets FSDIE.

Angie BERNABEU, répond qu'il y a 4 FSDIE projets par année civile.

Laurence LEVENEUR demande s'il est normal dans les statistiques de n'avoir que si peu de demandes en novembre.

Angie BERNABEU indique que la commission FSDIE de novembre était particulière car il s'agissait d'un nouveau bureau de la vie étudiante. Seulement trois associations avaient fait des demandes alors que normalement le nombre de demandes est plus important. Elle précise

que le manque de communication est peut-être une des raisons pour laquelle, il y a eu un nombre peu élevé de demandes en novembre.

Frédéric FAISY, indique que, lorsque l'on arrive en fin novembre, il s'agit de la fin d'année budgétaire. Aussi, il y a toujours des doutes sur le volume financier qui sera disponible, cela peut également expliquer cette baisse de demandes pour le mois de novembre. Il indique également que ce n'est généralement pas sur cette commission qu'il y a le plus de demandes déposées.

Chantal SOULE-DUPUY précise qu'en effet il est probable que la communication en amont n'ait pas été suffisamment claire. Les demandes qui arrivent directement au cabinet de la présidence peuvent également être une cause. Le circuit pour qu'elles soient prises en compte étant plus long. Elle rappelle aux membres que les demandes de financements sur le FSDIE projet doivent être adressées directement au BVE et non au cabinet de la Présidence.

Angie BERNABEU rappelle qu'elle travaille de concert avec le cabinet de la présidence et les élus étudiants en amont afin d'avoir un panel d'associations cohérent.

Raphaël PERRET intervient pour rappeler qu'il fait en sorte que l'ensemble des associations soient informées. C'est le cas aujourd'hui. Une liste de diffusion a été créée afin de mieux faire connaître le fonctionnement des commissions FSDIE. Aujourd'hui, toutes les associations sont informées.

Chantal SOULE-DUPUY rappelle que les subventions sont accordées uniquement une fois que les dossiers sont passés en commission FSDIE. Certaines subventions ont été accordées exceptionnellement car il y avait urgence pour certaines de démarrer leurs projets. Concernant les villes universitaires d'équilibres, en général, les dossiers passent par l'Université de Toulouse. Il s'agit de projets qui sont financés pour un tiers par la Région, un tiers par le CROUS et un tiers par l'Établissement. Actuellement, ce n'est pas le parlement étudiant qui gère le financement des projets, mais le bureau des VP des établissements membres. Ces dossiers dépendent non pas du FSDIE mais de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) car il s'agit de demandes de financements spécifiques.

Angie BERNABEU précise qu'elle est en contact permanent avec M. Florian PRUSSAK, Directeur de la vie étudiante et de campus au Crous Toulouse. Elle réoriente les associations en fonction de leurs demandes. Elle conseille désormais aux associations de doubler leurs demandes de subventions en envoyant leurs dossiers au CROUS et à l'Université de Toulouse.

Chantal SOULE-DUPUY indique aussi que la Région doit également lancer des appels à projets. L'information sera communiquée aux membres du CEVE dès que la Région nous l'aura transmise.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

6/ Modification de la composition de la commission FSDIE social

- a) Délibération portant décision sur la composition de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes social (FSDIE)

Angie BERNABEU précise que la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) les a saisis car il y avait une erreur dans la rédaction de la composition. L'erreur se trouvait dans l'article 2.

Il était notifié : « 2 des représentants titulaires ou suppléants élus au CEVE ; chaque liste a droit à autant de représentants que le nombre de voix recueilli par elle à cette élection contient de fois le quotient électoral, ce quotient est déterminé comme suit : nombre total de suffrages exprimés à l'élection du CEVE divisé par 2 à l'unanimité ». La correction est la suivante : « divisé par 3 ».

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

7/ Conventions pour avis :

- a) Délibération portant avis sur la convention de partenariat entre le Tribunal judiciaire de Toulouse et l'Université Toulouse Capitole (Faculté de droit et science politique) concernant la mise en place d'un module d'observation au Tribunal judiciaire, au sein du DU Médiation : droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale (FCV2A)

Matthieu POUMAREDE, Directeur de la Faculté de droit et science politique, précise qu'il s'agit d'une convention avec le Tribunal Judiciaire de Toulouse.

Cette convention a pour vocation de permettre aux étudiants du diplôme médiation de Toulouse (diplôme géré par la FCV2A) d'assister à des audiences au sein du tribunal. La convention n'était pas obligatoire. Le Tribunal Judiciaire a souhaité formaliser cette présence pour acter que des étudiants pourront être présents aux audiences et pour des raisons de confidentialité. Il s'agit de faire signer un engagement de confidentialité aux étudiants qui assisteront à ces audiences.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

8/ Questions diverses

David ALARY demande à savoir quand sera présenté le calendrier universitaire 2024-25.

Agnès ALALINARDE indique que ce travail est en cours, et qu'il sera communiqué aux composantes et établissements composantes pour avis avant les congés d'hiver, avant de le présenter aux instances.

Céline MANGEMATIN demande s'il serait possible de prévoir un calendrier universitaire pluriannuel sur 2 ans, notamment pour anticiper la planification des colloques internationaux. Agnès ALALINARDE indique que cela sera étudié.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.